

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mercredi 25 mars 2026.

PRÉSENTS : M. Stéphane BAUDU, Maire, Mme Catherine GOUFFAULT, M. Philippe DUMAS, Mme Marie-Claude DUPOU, M. Bernard BASTIAN, M. Yves BALDERAS, Adjoint, Mme Elisabeth PERINET, M. Pascal VOISIN, Mme Sylvie LAFON, M. Gilles BESSONNET, M. Dominique STEINMETZ, M. Franck PÉRION, Mme Valérie RACAULT, Mme Agnès DAUDIN, M. Thierry GONZALEZ, Mme Cécile ALET, M. Serge DOS SANTOS, M. Nicolas PASCAL, Mme Louisa EL BOURJI-FIRMIN, Mme Anaël RAMOS, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON, Mme Virginie BOUILLAT, Mme Carole LEGAND, Mme Gwendoline DUPONT, M. Léo LEGRAS.

POUVOIRS : Mme Audrey ARDOUIN-NAURAS à Mme Catherine GOUFFAULT

SECRÉTAIRE : Mme Anaël RAMOS

Délibération n° 2026/12

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) - ENTREPRISE CHIESI

La société CHIESI a déposé en Préfecture le 8 août 2025 un dossier relatif à la demande d'autorisation au titre des ICPE.

Le site Chiesi exerce 2 activités : fabrication de poudres pharmaceutiques et fabrication d'aérosols (contenant le gaz propulseur HFA 134a et 152a)

Le gaz propulseur utilisé encore aujourd'hui dans ces aérosols (le R134a) a été interdit à partir du 1er janvier 2022 en raison de son fort pouvoir de réchauffement global (PRG). Le secteur pharmaceutique, dont l'entreprise Chiesi fait partie, n'est pas concerné par cette restriction mais Chiesi a pris la décision de le remplacer par un autre fluide frigorigène (le R152a) afin de réduire l'impact environnemental de ses activités et produits. La présente demande d'Autorisation Environnementale intervient dans le cadre du projet d'extension des capacités de production en aérosols contenant du gaz propulseur R152a, nécessitant en conséquence une augmentation des quantités stockées de matières premières et produits finis.

Le projet prévoit ainsi d'augmenter les capacités de production, d'ajouter une capacité de deux isotanks sous un auvent dédié, le site étant déjà autorisé pour augmenter les quantités de produits finis stockés de produits R152a dans l'entrepôt produits finis, de créer 2 cellules réfrigérées (+5°C) d'une surface totale de 552 m² (289 m² + 263m²) dans la

partie Est de l'entrepôt produits finis. Un permis de construire a été déposé fin décembre 2025.

Pour rappel, la société est située 2 rue Alberto et Paulo Chiesi, les premières habitations sont localisées à environ 100 m au Sud-Est du site, et sont séparées de la zone d'activités par la voie ferrée, et d'autres établissements. Dans un rayon d'1 km autour de CHIESI, on trouve les ERP suivants : 2 écoles, l'EHPAD de l'écureuil, l'ESAT Les ateliers du Val de Loire, 1 pharmacie, 1 centre mutualiste de santé dentaire, 1 institut de spa bien-être, la polyclinique de Blois. Conformément aux dispositions de l'article R512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet.

Une consultation du public sur ce projet est en cours depuis le 16 mars et jusqu'au 16 juin. Une réunion publique d'ouverture a eu lieu le 25 mars et une de clôture aura lieu le 10 juin à 18 h 30 à la Grange.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier :

- **sur** le site internet dédié à celle-ci à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6639>, également accessible par le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher (<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Participation-du-public/Consultations-2026>),
- **sur** support papier en préfecture de Loir-et-Cher (bureau de l'environnement – 1 place de la République – 41000 BLOIS), exclusivement sur rendez-vous sollicité au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la présente consultation.

Le projet faisant l'objet de la demande d'autorisation environnementale est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de la société CHIESI à l'adresse mail suivante : consultation@chiesi.com

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour (une abstention de Monsieur Thibaud BARRANDON) :

- **donne** un avis favorable à ce projet.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

La Chaussée-Saint-Victor, 08 avril 2026

Le Maire,
Stéphane BAUDU



le secrétaire de séance,
Mme Anaël RAMOS.



Transmis à la Préfecture le - 9 AVR. 2026

Reçu à la Préfecture le - 9 AVR. 2026

Publié le - 9 AVR. 2026

Acte certifié exécutoire



